

Communiqué de presse
23/04/2020

L'UNION échange avec la Commission des Affaires Sociales du Sénat sur la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre l'épidémie de COVID-19

A la suite de la mise en place du confinement et de la fermeture de nombreux cabinets, la Commission des Affaires Sociales du Sénat a souhaité savoir quelles étaient les tendances de l'évolution de l'activité de la profession depuis la mise en place des mesures de confinement. Le syndicat a pris en compte au mieux les intérêts, notamment économiques, de la profession afin de répondre à la Commission. En voici les grandes lignes.

La mise en place des mesures de confinement a bouleversé le quotidien des masseurs-kinésithérapeutes. Pour certains la fermeture de leur cabinet a été nécessaire afin de respecter les préconisations sanitaires prises par le Gouvernement et de limiter la propagation du COVID-19. Les masseurs kinésithérapeutes ont dû adapter leur activité en respectant les gestes barrières, en privilégiant les soins à domicile et seuls les soins relevant des actes prioritaires non reportables sont aujourd'hui pratiqués. Le télésoin, octroyé aux masseurs kinésithérapeutes par un arrêté du 16 avril 2020, vient étendre la possibilité de pratiquer certains actes.

Un sondage a été réalisé par le SNMKR sur une base de 370 réponses. Près de 75% des masseurs-kinésithérapeutes ayant répondu à ce sondage affirme qu'ils ont fermé leur cabinet et 91 masseurs-kinésithérapeutes sur les 370 n'ont plus aucune activité. La validité de ce sondage est relative car un échantillon limité de masseurs kinésithérapeutes y a répondu mais cela donne une tendance sur la situation actuelle de l'activité des masseurs-kinésithérapeutes.

La conséquence directe de cette situation pour les masseurs kinésithérapeute est une perte financière importante. Ceux qui ont dû fermer leur cabinet ont une perte d'activité de 100% et donc plus aucun revenu. Ceux qui ont opté pour le télésoin et les domiciles subissent également une baisse d'activité d'au moins 40% avec une perte de revenus en rapport, alors qu'une grande partie des charges de fonctionnement continuent à courir et doivent être honorées.

Une des problématiques majeures dans cette crise sanitaire, c'est la dotation insuffisante de matériel de protection. En effet, notre profession est dotée de 6 masques de protection par semaine, dont 2 masques FFP2. En ce sens, la dotation en matériel de protection apparaît insuffisante car cela correspond au mieux à 3 jours de travail protégé par semaine.

Ceci est particulièrement préoccupant pour ce qui concerne les masques FFP2 requis pour la pratique de la kinésithérapie respiratoire qui pour chaque patient pris en charge est en général pluri hebdomadaire.

Pour essayer de pallier aux difficultés rencontrées par la profession, notamment financières, des mesures ont été prises par le Gouvernement.

UNSMKL

Union Nationale des Syndicats des Masseurs Kinésithérapeutes Libéraux

15 rue de l'Épée de Bois – 75005 PARIS

01 45 35 82 45 – contact@snmkr.fr

Tout d'abord, la mise en place d'indemnités journalières versées par l'Assurance Maladie, de manière dérogatoire et sans délais de carence. Ces indemnités sont versées dans trois

situations spécifiques, vous pouvez retrouver toutes les conditions sur le [site de l'Assurance Maladie](#).

Un fonds de solidarité financé par l'État et les régions a également été mise en place. Afin de pouvoir en bénéficier, le masseur kinésithérapeute doit remplir plusieurs conditions. Vous pouvez retrouver toutes nos explications sur la possibilité d'accéder à cette aide en visionnant notre [vidéo](#).

La Commission des Affaires Sociales du Sénat à souhaiter savoir quelles étaient les attentes de la profession concernant notamment de potentielles aides complémentaires, tout en sachant que les aides actuelles sont totalement insuffisantes.

Afin que les aides financières accordées à la profession soient efficaces, il paraît indispensable de prendre en compte les spécificités des trois grands types de pratiques en kinésithérapie, que sont les titulaires, les assistants ou collaborateurs libéraux, et les remplaçants. Les aides actuelles, malheureusement, ne prennent pas en compte ces particularités et de manière général sont largement sous dimensionnées au regard du désastre subit.

Sur ce sujet, les discussions en cours avec l'Assurance Maladie devraient aboutir vers la fin du mois. Il convient de préciser que ces sont des discussions et non des négociations ce qui implique qu'in fine c'est le Gouvernement qui tranchera.

Notre syndicat insiste sur le fait que la profession de masseur-kinésithérapeute doit être mieux associée à la gestion de crise.

En ce sens, l'UNSMKL demande à nos politiques une meilleure écoute ainsi que des délais de réactivité en lien avec l'état d'urgence sanitaire.